

Appel de candidatures

Certificats de mise en valeur du patrimoine 2025

La Ville témoignera de sa reconnaissance envers la communauté pour son engagement à mettre en valeur le patrimoine de Gatineau lors de la Réception du patrimoine, qui se tiendra en février 2025.

Des certificats honorifiques seront remis à cette occasion à des citoyens, à des organismes ou à des entreprises qui se sont illustrés, par un projet ou par un engagement, à préserver ou à mettre en valeur la diversité de notre patrimoine.

DÉPÔT D'UNE CANDIDATURE

Tous ceux qui désirent poser leur candidature ou proposer la candidature d'un tiers pour l'un des deux appels de candidatures aux certificats honorifiques du patrimoine 2025 sont invités à consulter la page Web gatineau.ca/certificatsdupatrimoine.

Modalités de dépôt :

- Lancement de l'appel de candidatures : 1^{er} novembre 2024;
- Date limite pour le dépôt des candidatures : 1^{er} décembre 2024, à 23 h 59;
- Prendre connaissance du processus;
- Remplir le formulaire;
- Il est possible de joindre des photographies, des vidéos ou des publications à la candidature.

La candidature doit contenir les informations suivantes :

- Informations générales sur la candidature;
- Informations sur la réalisation ou l'engagement;
- Possibilité de joindre des documents audiovisuels complémentaires.

CERTIFICATS DE MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE

Reconnaît des citoyens, des organismes ou des entreprises qui se sont illustrés, par un projet ou par un engagement, à mettre en valeur la diversité de notre patrimoine.

Nouveauté 2025

La Ville de Gatineau souligne le 20^e anniversaire de la Réception du patrimoine avec une nouvelle distinction, « Relève », destinée aux personnes âgées de 18 à 30 ans qui, par leur engagement, leurs compétences ou leurs réalisations exceptionnelles, contribuent à la préservation ou à la mise en valeur du patrimoine de Gatineau.

Le processus de sélection

Un comité de sélection se rencontrera en décembre 2024 pour évaluer les candidatures. Les candidatures retenues seront contactées par courriel en décembre 2024.

Les critères de sélection

- | | |
|--|------|
| 1- La pertinence et la portée des réalisations et/ou de l'engagement | 40 % |
| 2- La pertinence des moyens utilisés et/ou des interventions | 40 % |
| 3- L'originalité des réalisations et/ou des moyens et/ou des interventions | 20 % |

Le comité de sélection devra choisir, autant que possible, des réalisations ou des interventions variées accomplies dans les différents secteurs de la ville.

Renseignements

Pour toutes questions ou tous renseignements supplémentaires, veuillez communiquer par courriel à patrimoine@gatineau.ca.
